



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

VITAMINEZ LE
DIALOGUE SOCIAL !



DIALOGUE SOCIAL MISE EN PLACE DU CSE CENTRAL

Acte 1 :

Depuis plusieurs semaines l'entreprise propose aux organisations syndicales la négociation du nouveau CSE de Mediapost. La direction a fait le choix d'un seul CSE et ainsi réduire le nombre de ses interlocuteurs en termes de représentants mais aussi en termes de moyens. Une nouvelle fois nous sommes confrontés à une inondation d'informations permettant à l'entreprise de créer de l'incohérence dans l'organisation du dialogue social, mais aussi de la discorde entre les représentants qui n'y voient que la perte de leurs propres moyens !

Pour la CFDT 1ère organisation syndicale, **nous choisissons de mettre de la cohérence en redéfinissant le rôle du CSE et l'organisation du dialogue social, car ce sont deux sujets différents, mais, en même temps ils sont complémentaires !**

En effet structurer un CSE fort et cohérent et dans toute sa dimension sur la représentation des salariés (IRP) avec des animateurs et des représentants du personnel est de notre responsabilité ! Au diable les querelles de boutiquiers et d'individualistes qui ne regardent que leur propre nombril !

UN CSE au service des salariés :

► La CFDT revendique un CSE à 32 représentants titulaires et suppléants, cohérent avec la masse salariale, et **cohérent avec le code du travail**. Assez de ce bricolage ou la direction attend toujours d'une baisse insidieuse de la masse salariale (9000/8000 salariés...) pour réduire encore plus les moyens humains.

► La CFDT revendique l'application du code du travail qui définit les moyens lors de la mise en place des CSE : 1 représentant pour 32 heures de délégation.

► La CFDT revendique que les commissions, logement, égalité professionnelle, formation soient à hauteur des enjeux et jouent leurs rôles sur tout le territoire et doivent être portés à 60 heures (code du Travail). Ce ne sera que trop peu au regard du travail national qu'il faudra produire...

► La CFDT revendique, comme nous l'avons demandé en bilatérale une proximité dans les régions et donc la mise en place de commissions locales régionales. Les cinq proposées pourront jouer un rôle primordial mais elles doivent se doter de moyens. Supprimer les relais RH des régions et des CSE actuels (11) ont et vont créer une isolation des salariés, et l'entreprise se doit de trouver une nouvelle articulation pour répondre à leurs attentes !

► La CFDT revendique le maintien des RPX, représentants de proximité, permettant de faire le lien entre l'établissement, la Région et le National. La disparition des anciens CSE et le lien de proximité fort, mettront à mal les conditions de travail au regard de l'éloignement de la gestion RH en outre avec les établissements. Les RPX pourront jouer ce rôle en étant accompagnés par le CSE et la SSCT. Un minimum de 12 représentants par zone et de 20 heures de délégation avec des commissions locales trimestrielles suffisantes serait à même de retrouver cette articulation. L'entreprise propose déjà 3 heures par plateforme, c'est qu'elle anticipe cette difficulté !

Mediapost ne doit mélanger et interférer dans le fonctionnement des OS notamment sur les heures de délégation (article sur les moyens supplémentaires des commissions). **Les heures données sont soit au titre du mandat de l'élu, soit au titre de la délégation dans la commission**. En aucun cas, elles sont miscibles ! Et c'est cette ambiguïté qu'à choisi la direction pour créer la discorde et ainsi réduire encore plus les moyens liés à la partie dialogue social !



Adhérez en ligne

F3C CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
5950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 54 00
www.f3c.cfdt.fr





COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Et c'est pour cela, que la CFDT veut dissocier les négociations du CSE et les négociations du dialogue social !

► Les RS-CSE, la CFDT revendique en plus d'un représentant par OS Représentative un représentant pour les non-représentatifs. La CFDT revendique la continuité dans le bon fonctionnement du CSE en intégrant également un suppléant formé par OSR. Un apport supplémentaire pour pallier au turn-over des élus !

► La CFDT réclame que les nouvelles mesures en termes de formations, notamment sur la santé au travail (décrets de mars 2022 sur la SSCT) soient appliquées de plein droits et prises en charge par l'entreprise.

De plus, la CFDT n'attend pas que le projet que nous proposons soit porté par tous ! Mais elle a la volonté de faire respecter l'application de la loi et du code du travail en donnant de la cohérence dans le fonctionnement d'un CSE digne d'une entreprise du Groupe La Poste ! En procédant par étapes, négociation du CSE, négociations du dialogue social, négociations du protocole électoral, négociations des moyens de communication des organisations syndicales et du CSE, négociations du vote électronique, elles seront garantes d'un renouveau positif du dialogue social à Mediapost !

Aujourd'hui nous n'en sommes **qu'à l'acte 1** et l'entreprise devra très vite clarifier sa stratégie, sinon, la CFDT 1ère organisation syndicale ne s'engagera pas dans ce projet et c'est la loi qui s'appliquera. Nous n'avons rien à perdre, mais rien à y gagner non plus. Ce sont les salariés qui par délégation (représentativité) ont tout pouvoir afin de valider ce projet ! Nous rappelons que les accords doivent être majoritaires et trouver cette cohésion restera aussi une part entière de la négociation...

Enfin **l'acte 2** portera sur le dialogue social, le rôle des OS, des délégués syndicaux, de l'organisation du dialogue social à Mediapost... La CFDT n'est pas pressée et ne brûlera pas les étapes, mais elle a bien connaissance de l'enjeu pour les parties et surtout pour les salariés dans cette période d'avenir incertain !



Vos contacts CFDT

Karine FELLETTIN:
Kfelletin@cfdtf3c.org
Tél; 06.34.67.27.21

Karine SERRAT:
kserrat@f3c.cfdt.fr
Tél: 06.62.48.30.29



Adhérez en ligne

F3C CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
5950 Paris cedex 19
Tél: 01 56 41 54 00
www.f3c.cfdt.fr

